



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 09 OCT. 2026
Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261008-2026-201-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

N°2026-201

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PREVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES CONDUITES
ADDICTIVES

Rapporteur : Mme Geneviève CARPE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, Mme MOREIRA MARQUES, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme KEITA-GASSAMA
Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 45
Nombre de procurations : 3
Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.1435-8 à L.1435-11 et R.1435-16 à D.1435-36-2, D.1432-33 et R.1432-57 à R.1432-66 du Code de la santé publique relatifs au Fonds d'intervention régional (FIR) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié par le décret n° 2025-308 du 2 avril 2025 ;

Vu le Contrat Local de Santé signé le 27 novembre 2018 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} Commission Solidarités, santé, égalité et inclusion, émis lors de sa séance du 22 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 23 septembre 2026 ;

Considérant ce qui suit :

La Ville de Champaign-sur-Marne développe depuis des années une politique volontariste de promotion de la santé et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, en cohérence avec les orientations du Projet Régional de Santé (PRS), du Contrat Local de Santé (CLS) et de la Politique de la Ville.

Dans ce cadre, les Centres Municipaux de Santé Universitaires, en lien avec le Réseau Campinois des Acteurs de la Prévention (ReCAP) et leurs partenaires, souhaitent renforcer la prévention, le repérage précoce et l'accompagnement des conduites addictives sur le territoire.

Le projet prévoit notamment le déploiement d'actions de sensibilisation auprès de la population, en particulier des jeunes, des familles et des publics vulnérables, la prévention des addictions comportementales ainsi que la formation des professionnels, notamment autour des risques liés au protoxyde d'azote.

Parmi les actions envisagées figurent :

- Des ateliers de sensibilisations dont l'organisation du forum territorial « Moins d'écrans, plus d'élan pour votre santé », consacré aux effets des écrans sur la santé mentale, le sommeil, l'alimentation, l'activité physique et l'équilibre de vie

- Une soirée « Jeudi cinéma » consacrée aux conduites addictives et à la consommation d'alcool

- Des actions de prévention auprès des jeunes associant les thématiques des addictions, de la santé sexuelle et des conduites à risques

- Le renforcement de la coordination et formation entre les professionnels de santé et les acteurs sociaux, éducatifs et associatifs du territoire

Afin d'accompagner cette démarche, l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France propose de soutenir financièrement le projet « Prévention et accompagnement des conduites addictives » par l'attribution d'une subvention de 30 000 € au titre de l'année 2026. Cette participation permettra de financer les actions de prévention, de sensibilisation, de formation, de repérage précoce et d'accompagnement prévues dans le cadre du projet.

Après en avoir délibéré,

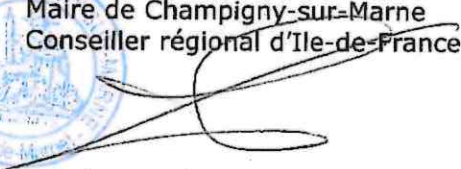
ARTICLE 1 : APPROUVE la convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France au financement du projet « Prévention et accompagnement des conduites addictives », au titre du Fonds d'Intervention Régional, pour un montant de 30 000 € au titre de l'année 2026.

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261008-2026-201-DE
Date de réception en préfecture : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents administratifs et financiers nécessaires à son exécution.

A l'unanimité,

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF

